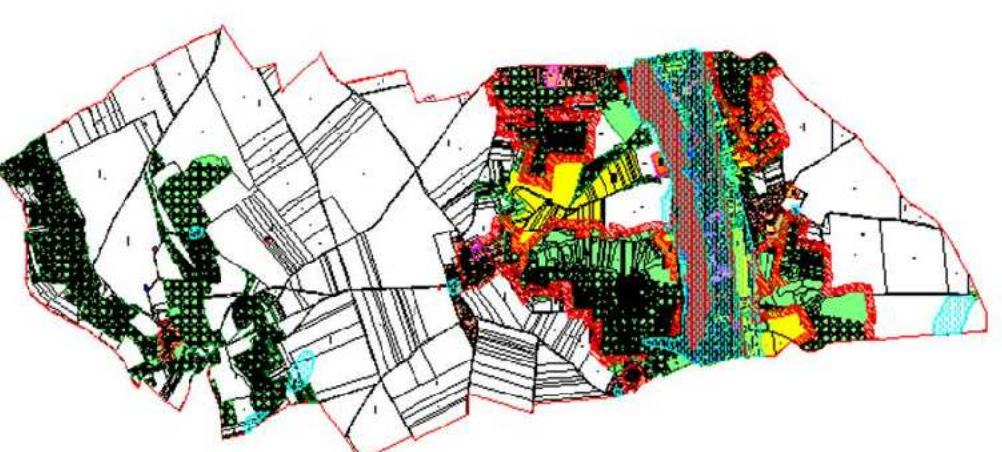


PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Roirville



4-c- Règlement graphique des hauteurs au 1/1000ème

Vu pour être annexé à la délibération n° 05/07/2018

Le Maire,
Yvesick MACKOENZI



- Zone UA
- Zone UB
- Zone UC
- Zone UAU
- Zone A
- Zone Ab
- Zone N
- Zone Inondable
- Zone Humide
- Périmètre des orientations d'aménagement et de programmation
- Bande de protection des lisières des massifs boisés de plus de 100 mètres
- Espaces boisés classés au titre de l'article L131-1 du Code de l'urbanisme
- Bâtiment désigné pour un changement de destination au titre de l'article L151-11-2 du Code de l'urbanisme
- Secteur identifié au titre de l'article L151-15 du Code de l'urbanisme
- Élément identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme
- Élément et secteur identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-41 du Code de l'urbanisme
- Site urbain contrasté

Liste des emplacements réservés :

Numero	Désignation	Superficie	Destination
1	Commune de Roirville	1 328 m ²	Agglomération de
2	Commune de Roirville	14 297 m ²	Agglomération de
3	Commune de Roirville	4 288 m ²	Agglomération de
4	Commune de Roirville	288 m ²	Agglomération de

